



ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UNE COMMISSION SPORTIVE Mandature 2024 - 2028

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la LMOC, les Commissions Sportives se composent ainsi :

Commission Motocross -----24 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
Commission Vitesse -----8 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
Commission Trial-----4 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
Commission Rallyes Routiers & Tourisme-----4 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
Commission Enduro et Endurance Tout Terrain-----10 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président

Je, soussigné(e).....,

Demeurant :

Code postal : Ville :

Licence : Club :

Date de naissance :

Déclare être candidat(e) au sein de la Commission suivante :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commission Motocross | <input type="checkbox"/> Commission Vitesse |
| <input type="checkbox"/> Commission Trial | <input type="checkbox"/> Commission Rallyes Routiers & Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Commission Enduro et Endurance Tout Terrain | |

Rappel : les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission Sportive.

Fait à : , le :

Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 2 février 2024 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi)